

DECRET D/2017/ 130 /PRG/SGG "

PORTANT ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE " OR "
DES ORDRES NATIONAUX DE GUINEE A TITRE POSTHUME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2015/041/PRG/SGG du 18 Mars 2015, portant nomination du Grand Chancelier des Ordres Nationaux de Guinée.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} Est décernée la Médaille Militaire " OR " des Ordres Nationaux de la République de Guinée à Titre Posthume aux **Militaires du Contingent Guinéen basé à KIDAL (République du Mali)** en reconnaissance des éminents services rendus pour la Défense de la Patrie.

Ce sont :

- 1) – **Capitaine Pepe THEORO**
Matricule : 19077/G
Unité : ENAM
- 2) – **Sous-lieutenant Soua Monamou**
Matricule : 24862/G
Unité : BICC
- 3) – **Adjudant Chef Ibrahima Sory SOUMAH**
Matricule : 25088/G
Unité : BGM

4) – **Adjudant Chef Alseny Yarie CONTE**

Matricule : 26632/G

Unité : Bl. Mandiana

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **15 JUIN 2017**



Professeur Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée